

## PARMA

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	PARMA
<b>Autres moyens d'identification</b>	Fini à plancher
<b>Famille du produit</b>	Prêt à utiliser
<b>Usage recommandé</b>	Fini à plancher sans lustre.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Pour usage industriel/professionnel seulement.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Groupe Parall Inc. 2970 Bergman Laval, Québec, H7L 3P4 Canada 450-687-6666 or/ou 1-800-661-6660 www.parall.ca
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	non disponible

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

#### Éléments d'étiquetage

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères du SGH.

Mention d'avertissement :

Non applicable

Mention(s) de(s) danger(s) :

Non applicable

Conseil(s) de prudence :

Manipuler avec soin. Éviter les éclaboussures.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

#### Autres dangers

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
TRI(2-BUTOXYETHYL)	78-51-3	1-5	aucun	TBEP

Identificateur du produit : PARMA - Ver. 1

FDS No. : 0143

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 12 septembre, 2019

Page 01 de 07

PHOSPHATE				
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	3-7	aucun	Solvant Carbitol

#### Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

#### Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : aucun effet significatif ou danger critique.

En cas de contact avec les yeux : aucun effet significatif ou danger critique.

En cas d'inhalation et/ou en cas d'ingestion : aucun effet significatif ou danger critique.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Organes cibles

Aucune autre information pertinente disponible.

#### Instructions particulières

Sans objet.

#### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit

Si chauffé, une augmentation de pression se produira et le conteneur peut éclater.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; anhydrides phosphoriques corrosifs. et oxides d'azote.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à la demande de pression, approuvé par le MSHA / NIOSH ou équivalent et un équipement de protection complet.

Aucun autre information pertinente n'est disponible.

Identificateur du produit : PARMA - Ver. 1

FDS No. : 0143

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 12 septembre, 2019

Page 02 de 07

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement. Prévenez les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement: Diluer avec de l'eau, éponger et rincer à l'eau.

Grand déversement: Contenir les fuites et collecter le produit à l'aide d'un matériau absorbant tel que sable, terre, vermiculite, etc. Ensuite, placez-le dans un récipient pour une élimination conforme à la réglementation locale. R.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. Hygiène générale: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Un nettoyage régulier de l'équipement, de la zone de travail et des vêtements est recommandé. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Tenir le récipient bien fermé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Garder le contenant fermé. Éviter le gel, entreposer entre 5 et 40°C.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Diethylene glycol monoethyl ether	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
TRI(2-BUTOXYETHYL) PHOSPHATE	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Communiquez avec les autorités locales pour connaître les limites d'exposition de votre province.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de travail. Porter des gants résistants aux produits chimiques.

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Liquide blanc laiteux.
<b>Odeur</b>	Légère odeur caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	~ 8.3
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Sans objet (fusion); 0 °C (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	100 °C
<b>Point d'éclair</b>	96 °C (en vase clos)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1.017
<b>Solubilité</b>	Dispersible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée d'essai sur la réactivité n'a été repérée.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Chaleur. Congélation. Peut compromettre l'intégrité ou l'efficacité du produit.

### Matériaux incompatibles

Traiter comme l'eau. Ne pas mélanger avec des acides ou des matériaux cationiques.

### Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

ETA = Estimations de la toxicité aiguë. Fonction de calcul selon la 5e édition révisée du livre violet du SGH (chapitre 3.1)

Source: CHEMINFO (toxicological information) CCOHS, 2019.

## Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire.

## Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Diethylene glycol monoethyl ether	> 5240 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition)	8690 mg/kg (rat)	8415 mg/kg (lapin)
TRI(2-BUTOXYETHYL) PHOSPHATE	Pas disponible	> 3000 mg/kg (rat)	Pas disponible

ETA oral = 74337mg/kg

ETA dermal = 280500 mg/kg

## Corrosion/Irritation cutanée

Le contact direct avec la peau peut provoquer une irritation.

## Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Le contact direct peut causer une irritation légère à modérée.

## Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

### Inhalation

Une exposition prolongée peut causer une légère irritation respiratoire.

### Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

### Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

## Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

## Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Non déterminé.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non déterminé.

## Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Toxicité pour la reproduction

### Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Autres informations

ETA =Estimation de la Toxicité Aigue.

Calculée par une fonction de Canwrit selon le livre violet du SGH (chapitre 3.1)

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Effets sur ou via l'allaitement

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Potentiel de bioaccumulation

Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

### Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

### Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

Si ce produit devient un déchet, il ne présentera pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité environnementale persistante. Les matériaux ne doivent pas être jetés dans un système d'égout. Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada		Non réglementé		

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD). Cette fiche de données de sécurité FDS contient tous les renseignements requis par le RPD.

### Canada

#### Classification SIMDUT 1988

Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé selon le SIMDUT.

#### Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Cote de danger NFPA** Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0

**FDS préparée par** Services Techniques Groupe Parall Inc.

**Numéro de téléphone** 450-687-6666

**Date de la plus récente version révisée** le 12 septembre, 2019

**Signification des abréviations** CL 50 = concentration létale

Identificateur du produit : PARMA - Ver. 1

FDS No. : 0143

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 12 septembre, 2019

Page 06 de 07

DL 50 = dose létale  
PEL = limite d'exposition admissible. (Limite OSHA HCS)  
TLV = valeur limite seuil (limite ACGIH)  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
STEL [C] = limite d'exposition à court terme [plafond]  
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail (États-Unis)  
ACGIH® - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
AIHA® = AIHA® Guideline Foundation  
HSDB® = banque de données sur les substances dangereuses  
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer  
NIOSH = Institut national pour la sécurité et la santé au travail  
NTP = Programme national de toxicologie  
RTECS® = Registre des effets toxiques des substances chimiques  
CNESST = Comité sur les normes, l'équité, la santé et la sécurité au travail (Québec)

## Références

\_\_\_\_\_ fiches techniques du fabricant  
Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Site CNESST [www.csst.qc.ca/prevention/reptox](http://www.csst.qc.ca/prevention/reptox).

## Avis

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes selon nos informations et convictions, exactes à la date de publication. Ces informations sont fournies à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, la mise au rebut et la mise au rebut du produit en toute sécurité. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme une garantie ou un standard de qualité. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

---

Identificateur du produit : PARMA - Ver. 1

FDS No. : 0143

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 12 septembre, 2019

Page 07 de 07